

Projet présenté par les députés :

M^{mes} et MM. Alexandre de Senarclens, Pierre Nicollier, Vincent Subilia, Raymond Wicky, Yvan Zweifel, Alexis Barbey, Fabienne Monbaron, Charles Selleger, Rolin Wavre, Jean-Pierre Pasquier

Date de dépôt : 26 mars 2020

Proposition de motion

pour garantir un enseignement de qualité malgré l'épidémie du Covid-19

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la situation exceptionnelle liée à l'épidémie de Covid-19 ;
- les mesures de confinement de la population et notamment celles touchant les élèves du canton dans toutes les filières et à tout âge ;
- les décisions de la Confédération et du Conseil d'Etat en matière de restriction des activités du pays, et en particulier la fermeture des établissements scolaires depuis le 16 mars ;
- une possible prolongation de ces mesures jusqu'à l'été selon les déclarations de Silvia Steiner, présidente de la conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique ;
- la mise en place d'un système d'enseignement à distance permettant d'offrir une continuité de l'enseignement aux élèves ;
- les éventuelles difficultés de certains élèves et jeunes en formation face à la mise en place de ces systèmes ;
- l'article 46 de la loi sur l'instruction publique (LIP) exigeant que l'enseignement soit dispensé durant 38 semaines et demie au moins,

invite le Conseil d'Etat

à évaluer les différentes options pour minimiser l'impact de la situation actuelle sur le cursus scolaire, en particulier pour les jeunes en fin de formation,

et plus particulièrement :

- à organiser une prolongation des cours d'une à deux semaines fin juin/début juillet ou un avancement de la rentrée scolaire d'août pour assurer le suivi du programme scolaire complet ;
- à reporter au mois d'août les examens certificatifs qui ne peuvent être organisés au printemps ;
- à examiner l'opportunité d'une révision du calendrier scolaire pour l'année 20/21 selon l'article 56 de la LIP ;
- à considérer la mise en place de cours de rattrapage, singulièrement dans les disciplines principales, pour les élèves nécessitant un appui ou ayant éprouvé des difficultés d'apprentissage dans le cadre de l'enseignement à distance.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Tout d'abord, nous profitons de ces lignes pour saluer la réactivité du département de l'instruction publique (« DIP »), et les enseignants pour les mesures prises en cette période exceptionnelle. Qu'ils en soient ici vivement remerciés.

La mise en place du suivi à distance des élèves permet de maintenir une continuité dans la relation entre les institutions et les élèves. Elle ne permet néanmoins pas de garantir un suivi qui soit équivalent au présentiel, en particulier pour les élèves les moins autonomes et pour les jeunes en formation professionnelle. Les élèves ne sont en effet pas tous égaux face aux systèmes d'enseignement à distance : certains souffrent d'une fracture numérique, ne bénéficiant pas forcément de moyens informatiques performants à domicile, d'autres peuvent avoir des difficultés au niveau du suivi familial, les parents n'ayant pas tous le temps et/ou les compétences pour assurer le suivi nécessaire.

Or, le système scolaire genevois se doit de tout mettre en œuvre pour offrir un enseignement de qualité, en évitant des lacunes qui seraient particulièrement dommageables pour les élèves les plus faibles.

En espérant que les mesures de confinement prises en Suisse puissent prendre fin après les vacances de Pâques ou dans le courant du mois de mai, il pourrait être justifié d'ajuster les vacances d'été pour combler les lacunes que la période actuelle va inévitablement générer. Il apparaît important que le canton organise dès maintenant la continuation de l'année scolaire et le déroulement des examens. Il doit communiquer sur ce point pour faciliter l'organisation d'une population déjà sous grande pression. Enfin, durant la pause des mois d'été, il est indispensable que le canton offre aux élèves en difficulté des cours de rattrapage pour s'assurer que les programmes scolaires ont été acquis malgré l'enseignement à distance.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver bon accueil à la présente proposition.